



AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

À : Aux parties et à la communauté juridique

DE : L'honorable juge en chef B. Richard Bell

DATE : 30 juin 2020

OBJET : Reprise graduelle des activités de la Cour - COVID – 19

Depuis l'émission du dernier [Avis à la communauté juridique concernant la mise à jour sur les activités de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada](#) eu égard à la COVID-19 le 7 avril 2020, la situation, sur le plan de la santé publique, s'est améliorée dans plusieurs régions. Par conséquent, à partir du lundi 29 juin 2020, le nombre d'employés présents aux greffes augmentera graduellement dans la mesure permise par les consignes de santé publique.

Malgré cette reprise graduelle des activités de la Cour, le nombre d'employés sur place demeurera limité jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, la Cour encourage les parties à déposer leurs documents par voie électronique. La période durant laquelle les justiciables sont encouragés à effectuer le dépôt de procédures judiciaires en format PDF et par courriel est prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Les documents électroniques peuvent être envoyés à l'adresse suivante : cmac-information-cacm@cas-satj.gc.ca. Les procédures judiciaires pourront aussi être envoyées par télécopieur au (613) 952-7226.

À partir du 29 juin 2020, les justiciables qui ne sont pas en mesure de déposer les documents par voie électronique ou par télécopieur peuvent les déposer en format papier auprès du greffe, dans chacun des bureaux locaux. Cependant, considérant que le nombre d'employés sur place demeurera limité, la Cour invite les parties à limiter le plus possible les visites en personne au greffe. Le personnel demeure disponible par courriel ou par téléphone afin d'aider les justiciables et le public. Pour savoir comment communiquer avec le greffe dans chacun des bureaux locaux, veuillez consulter : <https://www.cas-satj.gc.ca/fr/operations/locations.shtml>.

La Cour demeure disponible pour traiter les questions urgentes par écrit ou par téléconférence.

La Cour remercie les parties ainsi que leurs avocats de leur patience et de leur compréhension en cette période difficile.

« B. Richard Bell »

Juge en chef,
Cour d'appel de la cour martiale du Canada